

## Règlement Run and Bike à Tréveneuc



Date limite d'inscription : **le samedi 17 juillet**

### DESCRIPTIF 2021

Le début de la remise des dossards le samedi 17 juillet 2021 à partir de 10h00.

Il est rappelé que les trails sont réalisés en autonomie.

Un ravitaillement en eau sera néanmoins installé sur les grandes distances de 20 km et plus.

Le port du porte-bidon ou Camelbak est obligatoire.

Le nombre de coureurs est limité sur chaque course.

	Trail 21km + VTT 20km	Trail 10km + VTT 20km	Trail 21km	Trail 10km	Trail 5km	Rando VTT 20km	Rando pédestre 10km
<b>Jauge maxi</b>	150	150	150	150	60	60	60
<b>Heure départ</b>	13h00	13h45	13h00	13h45	12h00	Entre 13h15 et 15h00	15h00
<b>Né</b>	2001 et avant	2001 et avant	2003 et avant	2005 et avant	2007 et avant	2003 et avant	2005 et avant
<b>age</b>	20 ans et +	20 ans et +	18 ans et +	16 ans et +	14 ans et +	18 ans et + ou mineur accompagné d'un adulte	16 ans et +

### Kinders enfants

	Trail 600m	Trail 1200m	Trail 2000m
<b>Jauge maxi</b>	60	60	60
<b>Heure départ</b>	10h00	10h40	11h10
<b>Né</b>	2012, 2013 et 2014	2010 et 2011	2008 et 2009
<b>age</b>	7, 8 et 9 ans	10 et 11 ans	12 et 13 ans

## **ATTENTION** : INTERDICTION DES GOBELETS PLASTIQUES JETABLES SUR LES RAVITOS !

Les gobelets jetables en plastique sont interdits depuis 2020. (loi transition énergétique). Le Trail Run and Bike ne distribue donc pas de gobelets sur les ravitaillements. Chaque coureur devra venir équipé d'un gobelet rétractable.

L'utilisation des bâtons de marche est interdit.

**Attention** : les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence FFA 2020-2021. Les autres concurrents devront fournir un certificat médical de non contre-indication (précisant les éventuels traitements en cours) à la pratique de la course à pied et/ou course VTT en compétition datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.

Les licences de triathlon et de cyclisme ne sont pas acceptées, les licenciés auprès de ces 2 fédérations devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Les inscriptions ne pourront être validées que sur présentation de la licence FFA ou d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

## **DOSSARD**

Tout engagement est personnel. Un service d'achat/revente de dossard est proposé (lorsque l'épreuve est complète) sur le site NextRun. En dehors de ce service proposé par NextRun, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **CODE DE LA ROUTE, PROPRETÉ ET RESPECT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES**

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. Notre équipe défriche un parcours uniquement accessible ce jour-là. Les contrevenants pourraient être sanctionnés par une pénalité de temps. Vous pourrez sillonner des sites classés au Conservatoire du Littoral et/ou Natura 2000. Merci de respecter ce site naturel.

## **SÉCURITÉ**

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité et / ou sanitaires.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes.

La couverture médicale est assurée par une équipe de plusieurs secouristes assistés d'un médecin et personnels paramédical.

L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, les sorties des circuits, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire auprès d'un signaleur ou aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards et récupérera la puce. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

Appel d'urgence PC Course : **06 24 95 88 57**

Urgence absolue : 15

## **ASSURANCES**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police responsabilité civile souscrite auprès de Groupama. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Individuelle accident : il incombe à tous les participants de s'assurer individuellement en cas d'accident.

## **DROITS À L'IMAGE & CNIL**

Vous autorisez expressément les organisateurs du Trail Run and Bike, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux courses du Trail Run and Bike, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images du Trail Run and Bike à Tréveneuc.

## **RÉCOMPENSES**

Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch de chaque course.

## **ANNULATION – REMBOURSEMENTS**

L'inscription est ferme et définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Cependant, une annulation pour cause sanitaire COVID et pour laquelle le remboursement sera intégral, aucun remboursement ne pourra s'effectuer pour annulation simple après la clôture des inscriptions. Les inscriptions peuvent toutefois faire l'objet de remboursement jusqu'à la veille de l'épreuve sur présentation d'un certificat médical.

La direction de la course se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des courses pour raisons climatiques, médicales ou arrêté préfectoral, et de conserver une partie des droits d'inscription pour faire face aux frais fixes d'organisation.

Un service d'achat/revente de dossard en ligne sur NextRun est proposé.

En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement et les conditions imposées par celui-ci.

## **ORGANISATION**

Le Trail Run and Bike est organisé par l'association Run and Bike à Tréveneuc → <https://runandbike.fr/>

**Les conditions sanitaires restantes incertaines, veuillez vous munir d'un masque pour tous vos déplacements sur site, pour les départs et arrivées.**

